

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 29 juillet 2025 à 19 heures

**Présents :** Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Alain CHARTIN

**Absents excusés :** - Stéphanie PREVOST – Corinne LARCHER – Danièle REYNAUD - Eric BOISSIN

**Absents non excusés :**

**Procurations :** - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER – Corinne LARCHER à Régine MARCY – Danièle REYNAUD à Lysiane FREMON

**Secrétaire de séance :** Nicole DJIANN

## Ordre du Jour

Le Maire annonce au conseil municipal que la délibération concernant la création d'un emploi a été retirée de l'ordre du jour n'étant plus nécessaire à l'embauche du futur placier.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Martine Carrier apporte une rectification sur le PV du 03 juin 2025 : « La rentrée de trésorerie de 230 000€ concerne le remboursement du FCTVA sur les investissements 2024 et quant aux subventions reçues sur l'exercice 2025 le montant s'élève à 534 000€. »

**Procès-verbal APPROUVE A L'UNANIMITE**

### Décision du Maire n°2025061601 du 16/06/2025 photovoltaïque école

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs au maire prévue à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire, afin de figer les tarifs d'EDF de rachat de l'énergie produite et de le valider avant fin juin, a décidé de valider le choix du conseil municipal du 3 juin 2025 concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école publique.

Deux choix étaient possibles : soit de l'auto consommation avec revente du surplus à 0,0762€ /KWh, soit de la revente totale à 0,1295€/KWh

Pour de l'auto consommation, il convient de calibrer l'installation au plus près de la réalité afin d'avoir le % d'auto consommation le plus élevé possible. Pour l'école cette puissance a été estimée à 11kwc pour un montant de 16 000€ HT environ.

L'étude de faisabilité est faite et validée.

#### 1. Charte pollinisateur

Yannick Marchal explique la mise en place de cette charte :

Au vu de l'importance écologique et agricole des pollinisateurs sauvages dans le maintien des écosystèmes et la sécurité alimentaire et considérant l'engagement de la Communauté de communes à accompagner les communes signataires (fourniture de ressources pédagogiques, formations, outils de communication, diagnostics écologiques, etc.), Considérant que cette charte prévoit des actions concrètes en faveur des pollinisateurs, telles que :

- l'aménagement d'espaces vitrines favorables sur terrains communaux,
- la mise en œuvre de fauchage raisonné,
- l'utilisation de palettes végétales locales,
- la sensibilisation de la population et des écoles locales

La commune de Lablachère adhère à la charte d'engagement en faveur des pollinisateurs proposée par la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et soumet cette décision au Conseil Municipal.

**R. Marcy :** a-t-on des retours sur la haie de benjes ?

**Y. Marchal :** à terme nous devons la réalimenter afin qu'au fil des ans une véritable haie vive s'établisse et prospère afin d'attirer de nouveaux pollinisateurs. Certaines réticences ont été constatées : peut-être aurait-il fallu faire plus de pédagogie pour la faire adopter plus facilement au départ ?

Une formation des employés communaux en faveur des pollinisateurs est indispensable et doit avoir lieu dans les mois à venir. En septembre, il y aura une exposition d'insectes pour les enfants des écoles et le public et peut-être une conférence de spécialistes.

Un budget devra être prévu pour faire vivre cette charte.

**T. Berrès :** est-ce que la signature de cette charte ouvre des subventions ?

*Y. Marchal : non, mais la CDC pourrait prendre en charge une partie de la réalisation d'un panneau d'information pour le public. Il faudra naturellement prendre son temps et faire cela de manière raisonnée. Si c'est fait correctement, la consommation d'eau serait minime avec des plantes adaptées.*

*Il faudra réfléchir au positionnement de la palette pour les pollinisateurs et s'assurer que ce ne soit pas dangereux pour le public, certains insectes peuvent l'être.*

*Dans le cadre de cette charte, on ne s'engage pas actuellement dans un atlas de la biodiversité.*

*Il faudrait informer et promouvoir des boîtes à insectes spécifiques et proscrire les hôtels à insectes (sources de conflit entre espèces).*

*T. Berrès : Si l'on choisit d'autres options est-ce que cela doit être décidé en conseil municipal.*

*Y. Marchal : oui bien sûr*

*A. Chartin : Il faut informer les habitants que si l'on ne fauche pas à certains endroits, c'est en raison de la protection des pollinisateurs*

*Le Maire : qui fera la formation auprès des écoles ?*

*Y. Marchal : ce seront des associations engagées habituées à faire ces formations mais il faut que les écoles suivent en l'intégrant dans la formation des enfants.*

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### Questions diverses

#### **1. Agression famille PASCAL le 14 juillet 2025**

Un couple de Lablachère a été agressé en plein après-midi au moment de leur sieste. 3 individus les ont bousculés pour s'introduire chez eux, un quatrième faisait le guet, et ont menacé la dame avec un gros tournevis sur la gorge. Il s'agit d'un vol qualifié à main armée. La dame a été fortement choquée, il lui a été conseillé de consulter un psychologue. Le monsieur a été également maltraité et était très perturbé. Des bijoux ont été dérobés

Le Maire s'est rendu à leur domicile et cette agression a aussitôt été diffusée sur PanneauPocket en donnant le signalement de la voiture (type C5 couleur or, immatriculée 13). On a été contactés très rapidement, mais la voiture signalée n'était pas la bonne.

#### **2. Le marché – permanence Hocine et élus**

Après le décès de David, nous avons contacté deux mairies afin d'être dépannés d'un placier pour le marché du dimanche, le temps d'embaucher un nouveau placier/ASVP. La mairie des Vans a tout de suite réagi en nous envoyant Hocine placier des Vans. Thierry ou Martine l'accompagnent chaque dimanche et récupèrent la recette en fin d'exercice. Son expérience est incontestable ; il nous fait un compte-rendu tous les dimanches des problèmes rencontrés (certains forains ont essayé de profiter de la circonstance). Cette situation va perdurer jusqu'à début septembre. Merci au maire des Vans qui nous a dépannés rapidement

#### **3. La passerelle**

Il s'agit d'un ex-restaurant qui s'est reconverti en spectacles mais qui génèrent des nuisances sonores. Le Maire est allé voir le tenancier accompagné d'un pompier responsable de la sécurité, pour l'inviter à se mettre aux normes. Les issues de secours sont conformes à la législation mais son établissement est encore classé en type restaurant et il doit régulariser rapidement celui-ci en L-N

Bruits engendrés : des spectacles se terminent à 1h30, ils sont peu nombreux, les autres à 23h. Les plus longs se produisent 2 à 3 fois par mois. Je l'ai mis en demeure de régulariser et de réaliser des aménagements afin que le bruit soit atténué. Je laisse la chance à cette personne d'aménager son local ou de maîtriser ses concerts. Pour interdire les concerts je dois me reposer sur des plaintes. Par ailleurs, il faut tenir compte que la Passerelle apporte une animation dans le village.

*JL Sautel : mes locataires saisonniers se plaignent de nuisances 4 nuits par semaine. Je reçois des appels de mes locataires. L'année dernière il faisait des spectacles en acoustique mais cette année c'est plus souvent en électronique. Il sait donc qu'il va gêner la population tout autour.*

*Le maire : si je ferme l'établissement, on va me reprocher de ne pas tolérer des animations dans notre village. Je vais lui écrire en lui expliquant que les nuisances augmentent.*

*JL Sautel : je ne veux pas le contraindre à fermer, simplement je souhaite qu'il trouve une solution pour améliorer les nuisances*

*Dominique Chirossel (habitante du cœur du village, route de Joyeuse) : certes, il est très sympathique ; il m'invite à chaque concert. Mais 4 soirs par semaine, je ne peux pas profiter de ma terrasse ni de mon jardin. Je lui ai conseillé de faire des travaux pour canaliser le bruit mais il n'a rien fait. De plus les bruits de parking sont importants. Je suis prête à porter plainte*

*Le Maire : Je vais lui rappeler de ne pas engager des orchestres dérangeants et trop bruyants et de respecter les horaires ; je ne voudrais pas en arriver à le faire fermer.*

*JL Sautel : : je ne veux pas qu'il ferme, je veux qu'il ait l'intelligence de baisser le son.*

*A. Chartin : Je ne peux pas avoir le même point de vue que toi car effectivement cela gêne tes locataires mais il faut être tolérant et penser à la vie du village*

*R. Halegouet : moi qui suis à proximité, je ne suis pas gêné par la Passerelle*

#### **4. Réunion publique voie douce mercredi 23 juillet**

Une cinquantaine de personnes se sont déplacées, pas forcément des riverains qui feront l'objet d'un rdv personnalisé. Le bureau d'étude a expliqué le déroulement des travaux et invité les riverains et usagers à passer par la déviation et éviter Bériasson car cette route est très étroite. Les travaux commenceront en septembre et se termineront en février 2026. En préambule de mon intervention j'ai rendu hommage à Christophe DEFFREIX, Président de la CdC décédé brutalement le 20 juin 2025. Christophe DEFFREIX s'était pleinement impliqué dans ce projet qui lui tenait beaucoup à cœur.

#### **5. Les finances de la Perle d'Eau**

Cet établissement n'a pas bénéficié au départ de l'abondement nécessaire des communes permettant à la piscine de disposer d'un budget équilibré à long terme. Au fil des années, l'argent nécessaire aux investissements dus au vieillissement a manqué.

Lors du Comité Syndical du 20 mars 2025 une augmentation de 0,70€ avait été rejetée et le budget présenté le 26 mars 2025 avait été déclaré insincère ce qui a provoqué la saisine de la cour des comptes.

Cet organisme a préconisé une augmentation de la participation communale de 12,17€ par habitant répartie sur 5 ans. Les marges de manœuvres restent faibles car le prix d'entrée est légèrement supérieur à la moyenne des autres établissements. Je tiens à préciser que les employés comme les élus font un excellent travail.

*R. Marcy et T. Berres (vice-présidents au SMAM) : le comité syndical a refusé l'augmentation nécessaire à l'équilibre du budget ce qui a entraîné un second budget équilibré avec des recettes surévaluées et la saisine de la cour des comptes. Celle-ci a préconisé une augmentation de la part communale comme elle l'avait demandé il y a quelques années. Cette augmentation était vitale à la survie de la piscine.*

*Enfin, la cour des comptes a confirmé que la gestion de la piscine n'était pas en cause. En effet et malgré des accusations insupportables, la gestion budgétaire et administrative de la piscine est très correctement tenue par les employés et les élus qui y travaillent. Cette augmentation va permettre de travailler dans de meilleures conditions.*

*Je regrette que certains élus n'aient pas compris ou étaient les intérêts de la piscine La Perle d'Eau.*

*M. Carrier : est-ce que les emprunts toxiques vont être renégociés ?*

*R. Marcy : nous allons nous atteler à ce dossier, jusqu'à présent ce n'était pas possible.*

#### **6. Commission embauche placier/asvp**

Nous avons reçu une quinzaine de candidatures. Notre priorité était que l'ASVP puisse assurer la fonction de placier le dimanche matin. La commission a retenu trois candidats qu'elle a reçu cette semaine. Le candidat retenu prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Il a la formation de placier/ASVP mais il ne fait pas partie de la fonction publique territoriale et fera l'objet d'un CDD dans un premier temps.

Nous allons écrire demain aux deux autres candidats dont nous n'avons pas retenu la candidature.

### Tour de table

**Martine CARRIER** : informe le conseil municipal que suite à une erreur d'impression sur le bulletin N° 21 consacré aux finances communales, le tableau des investissements de l'eau et assainissement aurait dû être diffusé à nos administrés comme indiqué ci-dessous :

Dépenses d'investissement Eau et assainissement		Recettes d'investissement Eau et assainissement	
Rembt du capital des emprunts	62 858.19€	Excédent d'investissement reporté	304 497.71€
Opération eau et assainissement	793 388.67€	Dotations, fonds divers	305 191.99€
Dotations aux amortissements	60 527.30€	Subventions d'investissement	496 355.41€
		Dotations aux amortissements	241 860.00€
Total	916 774.16€	Total	1 347 905.11€
<b>Excédent</b>	<b>431 130.95€</b>		

**Roger HALEGOUET** : sans observation

**Dominique POUGET TIRION** : Nous avons dû intervenir en urgence pour une rupture sur la canalisation de distribution entre St Pierre-St Jean et Cédât qui a été réparée (il s'agit de canalisations de 1936)

**Lysiane FREMON** : le bal des pompiers prévu le 2/8 a été annulé par les organisateurs

**Thierry BERRES** : sans observation

**Nicole DJIANN** : Le Bulletin municipal n° 22 sera dans les boîtes aux lettres avant le 15/8. Le prochain bulletin sera l'annuel de 2025. Les souscriptions d'encarts ont bien démarré et elle invite les élus à préparer leurs textes qui doivent lui être remis début novembre.

**Yannick MARCHAL** : sans observation

**Brigitte QUERE** : sans observation

**Jean-Luc SAUTEL** : le feu d'artifice de Lablachère était formidable – commentaire approuvé par les élus présents

**Régine MARCY** : s'étonne de l'activité de la nouvelle épicerie de la Jaujon

**Le MAIRE** : un courrier d'avertissement pour du bruit excessif leur a été adressé la semaine dernière

**Albert MOZZATTI** : sans observation

**Alain CHARTIN** : sans observation

La séance est levée à 21 h 15

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance